



RASSEMBLEMENT
11h00 - RIOM
PLACE JOSE MORON

Travail : Une hécatombe invisible mais évitable

Le monde du travail est aujourd'hui le théâtre d'un véritable **scandale sanitaire**. Chaque année dans le monde, 380 millions d'accidents surviennent, causant plus de 3 millions de décès. En France, le bilan 2024 de la Sécurité sociale est alarmant avec **1 297 mort·es lié·es au travail**, soit plus de **3 décès par jour**. Ce chiffre, déjà tragique, est sous-estimé puisqu'il exclut les régimes agricoles, spéciaux et les indépendant·es. Plus grave encore, en 2025, des mineur·es et apprenti·es ont perdu la vie, illustrant l'échec d'une politique qui prône l'entreprise comme lieu d'apprentissage sans en sécuriser la réalité.

Un système de prévention défaillant

Cette situation n'est pas une fatalité, mais le résultat de choix délibérés :

- **Productivité avant sécurité** : Le travail dans l'urgence, la sous-traitance à outrance et l'absence de prévention (notamment genrée) multiplient les risques.
- **Déni des maladies professionnelles** : Les cancers liés au travail restent largement sous-déclarés, privant les victimes de reconnaissance et de réparation.
- **Impunité patronale** : Les sanctions financières sont dérisoires (1 500 € pour l'absence de DUERP) et les procédures pénales sont trop souvent classées sans suite par manque de moyens ou de volonté politique.
- **Pénurie organisée** : Le manque de médecins et d'inspecteur·trices du travail affaiblit les capacités de contrôle et de protection.

L'urgence d'agir : Le pouvoir aux travailleuses et

La disparition des CHSCT en 2020 a aggravé la dégradation des conditions de travail. Pour la CGT du Puy de Dôme, la sécurité passe par le renforcement immédiat du pouvoir d'agir des salarié·es.

Notre revendication pour le 28 avril

À l'occasion de la **Journée internationale de la santé et de la sécurité au travail**, la CGT du Puy de Dôme exige des mesures radicales :

1. **Justice et Sanctions** : Une politique pénale sévère contre les employeurs responsables et la condamnation systématique des donneurs d'ordres en cas de sous-traitance à risques.
2. **Moyens de contrôle** : Le doublement des effectifs de l'inspection du travail et des contrôleurs Carsat, avec un pouvoir d'arrêt immédiat des chantiers dangereux.
3. **Retour des outils de proximité** : Rétablir les CHSCT et les Délégué·es du Personnel pour redonner aux salarié·es un contrôle direct sur leur santé.
4. **Protection des plus précaires** : Supprimer les stages d'observation précoces (collège, 2nde), la réduction des périodes de stage en lycées professionnels et renforcer la réglementation protégeant les mineur·es en formation.
5. **Prévention réelle** : Rendre le DUERP (Document Unique) réellement obligatoire et genré, sous peine de sanctions dissuasives.

Le travail ne doit plus tuer. Mobilisons-nous pour que la santé des travailleuses et des travailleurs passe enfin avant les profits.